



École Notre-Dame-du-Portage  
et Les Pèlerins

# Info-Parents



École Notre-Dame-du-Portage

## *Vêtements de rechange*



Nous sommes en automne et bientôt l'hiver frappera à nos portes. Assurez-vous que votre enfant est bien vêtu pour l'extérieur : tuque, mitaines, bottes et manteau chaud. À moins de forte pluie, les élèves vont toujours dehors aux récréations ainsi que le midi et le soir s'ils sont présents au service de garde, il est donc important qu'ils soient habillés convenablement. Vous pouvez également lui prévoir des vêtements de rechange pour remplacer les accessoires mouillés (mitaines, tuque, cache-cou, etc.)

## *Suspension de cours lors de mauvaises conditions météorologiques*

Avec l'approche de l'hiver, nous tenons à vous faire un rappel de la procédure lors d'une suspension de cours en raison des mauvaises conditions climatiques. Si la décision est prise pour une fermeture tôt le matin, elle sera communiquée par les stations radiophoniques CIEL-FM 103,7 et CIBM-FM 107,1 entre 6 h 45 et 7 h 15 ainsi que sur le site Internet du Centre de services scolaire : <http://web.cskamloup.qc.ca/infofermeture>. Si la décision se prenait en avant-midi, pour l'après-midi, les parents seraient avisés par voie de communication interne de l'école (courriel).

Nous vous remercions de votre collaboration et vous demandons d'éviter de communiquer à l'école par téléphone ce qui nuit à la procédure et aussi à l'efficacité de l'information.

# Mémo de Mme Pascale, conseillère en rééducation



## Agir ensemble contre l'intimidation

Lors de la capsule précédente, il a été question de départager les concepts de « conflit » et « d'intimidation ». Il est important de savoir que l'intimidation a des conséquences qui dépassent le milieu scolaire. En tant que parent, vous avez un rôle important à jouer pour prévenir et sensibiliser les enfants à l'intimidation à l'école. Voici quelques pistes d'intervention à l'intention des parents :

### Que faire si mon enfant est victime d'intimidation ?

- D'abord, parlez à une personne de confiance à l'école (enseignant, intervenant, éducateur, direction, etc.) qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
  - Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
  - Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
  - Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
  - Apprenez-lui à se défendre en s'affirmant sans violence : avoir une posture et un regard fermes, répliquer par des phrases courtes et « punchées » ou par l'humour, refuser d'être l'ami de celui qui nous a manqué de respect, etc.
  - Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
  - Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.

\*\* N'attendez pas que la situation s'aggrave. En tout temps, vous pouvez vous adresser au titulaire, à la professionnelle ou à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation. \*\*

### Que faire si mon enfant est l'auteur d'intimidation ?

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer sa colère sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo ou dans la rue.
  - Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
  - Essayez de passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités.
  - Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
  - Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.

- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Au besoin, demandez de l'aide aux intervenants de l'école ou, selon vos besoins, aux intervenants du CISSS.
- Contactez la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.

### Que faire si mon enfant est témoin d'intimidation ?

Si votre enfant se confie pour vous le signaler une situation dont il a été témoin, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes. Vous avez aussi un rôle à jouer:

- Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter
- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, psychoéducateur, éducatrice, surveillant, direction, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation.

Pascale Contreras-Paradis  
Conseillère en rééducation

Sources :

<http://www.dimensioneducative.com/2010/10/l%E2%80%99intimidation-et-la-violence-chez-les-enfants>

<https://www.accroc.qc.ca/wordpress/intimidation-parent-quoi-faire/>

## *Transport scolaire*

Le 2e versement pour le transport du midi est prévu le 1er novembre 2021 (si 4 versements).

# Mémo Santé



## **combattre le froid : une armure confortable s'impose!**

L'automne s'installe et l'arrivée des températures extérieures plus froides s'amorce. Il est essentiel de fournir des vêtements adaptés contre le froid à votre enfant pour qu'il soit confortable pour aller jouer dehors. Comme un petit soldat, donnez-lui une armure pour combattre le froid. Sortez tuques, foulards et mitaines adaptés à la température de la saison pour éviter les engelures et les inconforts. Votre enfant sera davantage prêt à apprécier les jeux extérieurs. Sa santé en sera que doublement protégée!



## **que faire, votre enfant est malade??**

-Il est indiqué de garder votre enfant à la maison s'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants :

- hausse de la température
- toux persistante ou aggravée
- fatigue ou mauvais état de sa santé générale
- nausées ou vomissements ou diarrhées
- éruptions cutanées

-aviser l'école que vous gardez votre enfant avec vous;

-Favoriser le repos, tenter de contrôler la température avec l'acétaminophène et encourager votre enfant à boire régulièrement des liquides (soupe, eau, etc.);

-L'évolution des symptômes vous inquiète, consulter info santé au 811 ou aller voir votre médecin de famille au besoin (pour confirmer une maladie infectieuse);

-Encourager des mesures d'hygiène : laver les mains fréquemment de votre enfant ainsi que les objets qu'il a touchés (verres, ustensiles), utiliser des mouchoirs en papier et les jeter immédiatement dans la poubelle, tousser et éternuer dans le pli du coude;

-Le retour à l'école sera envisageable lorsque la fièvre sera disparue ou que votre enfant soit capable de participer aux activités quotidiennes. De façon générale, un délai de 24h à 48 h après l'arrêt des symptômes est envisageable pour un retour en classe. En cas de suspicion ou de maladie déclarée à la COVID -19, veuillez suivre les indications données par la Santé publique. Vous pouvez aussi aller évaluer la nécessité d'un dépistage à la Covid-19 avec l'outil d'auto-évaluation à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19>

-si le cas se présente, lisez attentivement les lettres envoyées par l'école vous informant de la présence de maladies infectieuses.

Mathieu Rodrigue infirmier clinicien en santé scolaire

CISSS Bas-St-Laurent, CLSC Rivière-du-Loup / 418-867-2913 poste 121

## *Transport scolaire*

Le 2e versement pour le transport du midi est prévu le 1er novembre 2021 (si 4 versements).

## *Dates à retenir*



12 novembre 2021 : Journée pédagogique – Service de garde ouvert  
2, 16 et 30 novembre 2021 : Caisse scolaire

